ALLER AU FOND DES CHOSES

Les Chabotteries

Association des Chabot

No 20 Automne 2012

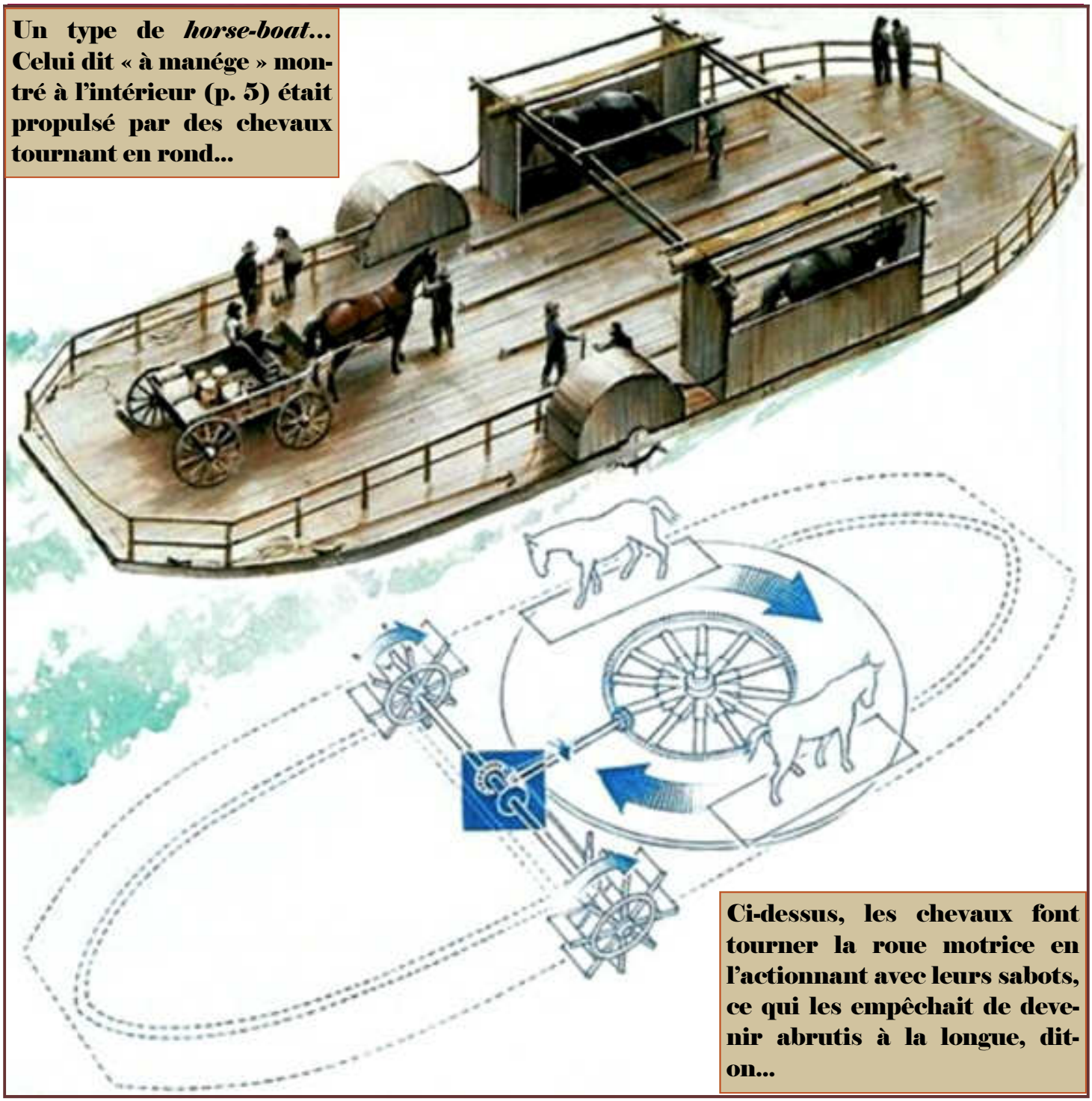

Un type de *horse-boat*... Celui dit « à manége » montré à l'intérieur (p. 5) était propulsé par des chevaux tournant en rond...

Ci-dessus, les chevaux font tourner la roue motrice en l'actionnant avec leurs sabots, ce qui les empêchait de devenir abrutis à la longue, dit-on...

Les Chabotteries est une revue trimestrielle publiée par l'Association des Chabot.
Association des Chabot et *Les Chabotteries*
Adresse postale :
C.P. 10090, Succ. Sainte-Foy
Québec, QC, G1V 4C6

La date limite pour la remise des textes destinés au prochain numéro est le 15 octobre 2012.

ÉQUIPE DE RÉDACTION :
Coordination, infographie et mise en page :
Marcel Chabot
Téléphone : 450 960-1197 et 450 750-4874 (cell.)
Courriel : chabotm@me.com

Comité de révision : Claude Chabot, Diane Chabot-Pard, Jean-Louis Chabot, Luc Chabot, Lucie Chabot

Collaborateurs pour ce numéro :

- **Claude Chabot** (1)
- **Diane Chabot-Pard** (9)
- **Jean-Louis Chabot** (19)
- **Luc Chabot** (10)
- **Marcel Chabot** (96)
- **André Goggin** (85)

Les textes publiés dans *Les Chabotteries* sont sous la responsabilité de leur auteur qui en demeure propriétaire. Toute reproduction totale ou partielle est interdite sans autorisation préalable de l'Association et de l'auteur.

Copyright © 2012 Association des Chabot

Conseil d'administration 2011-2012

- **Président**
  Luc Chabot (11 ..... (819) 840-6962
- **Vice-président**
  Christian Chabot (269) ..... (418) 883-2893
- **Trésorier**
  Jean-Louis Chabot (19) ..... (418) 687-0938
- **Secrétaire**
  Réal Chabot (112) ..... (418) 665-1261
- **Directeur**
  Gaétan Chabot (378) ..... (418) 466-2807

Cotisations à l'Association

Membre régulier (canadien)	25 $ CDN
Membre (résident extérieur)	35 $ US

Sommaire

Mot du président.....3
Mot de la rédaction.....3
Julien Chabot et l'histoire du *horse-boat*.....4
Le coup de Jarnac.....7
Portrait d'un entrepreneur : 2 — Le temps d'une carrière (1967-2009).....8
Un parc porte leur nom.....11
Hommage à une jeune athlète.....12
Jean Chabot, cinéaste.....13
Notice nécrologique : Sœur Daisy Chabot, fille du Dr J.-A. Noé Chabot de Ste-Claire.....15
Assemblée annuelle-Rappel!.....15

Mot du président

Bonjour à tous,!

J'espère que vous avez passé un bel été et que vous gardez la forme. Je vous rappelle que notre sixième assemblée générale aura lieu le 7 octobre 2012 à St-François-de-la-Rivière-du-Sud. J'espère que vous vous déplacerez en grand nombre : nous serons là pour vous accueillir.

J'annonce que plusieurs membres du C.A. abandonneront alors leur fonction. J'avais annoncé, l'an dernier, que je ne souhaitais pas renouveler mon mandat comme président. Si j'ai accepté alors de demeurer en place une autre année, c'est que mes collègues m'ont incité à continuer malgré que je sentais déjà poindre une légère baisse d'intérêt et que depuis les derniers mois j'avais l'impression de ne plus être à la hauteur.

Je fais partie de l'Association depuis sa fondation et je me suis rendu compte au fil du temps que je n'étais pas un leader naturel et que je me sentais plus à l'aise comme second pour aider les membres de la direction. Je préfère être dirigé que de donner des directives. Au courant des dernières années, j'ai contribué au développement de notre Association en effectuant des recherches pour la banque de données, en supervisant la production de la revue et du site et en veillant à la traduction et à la distribution de la version anglaise de la revue destinée à nos membres anglophones.

Depuis un certain temps, je constate que je suis à court d'énergie. C'est sans regret mais avec un brin de tristesse que je m'apprête à prendre congé, pour un certain temps du moins, de l'Association qui m'a permis de vivre des expériences intéressantes et de travailler avec des personnes dévouées à la recherche des racines de la grande famille Chabot.

En terminant, je voudrais remercier tous les collaborateurs qui m'ont épaulé au cours des deux dernières années. Sans eux, nous aurions peut-être éprouvé quelque difficulté à maintenir le site et notre revue en vie. Ce qui m'amène à inciter celles et ceux qui auraient des idées ou des histoires à partager avec nous, d'en informer Marcel Chabot, le webmestre de notre site (**www.webchabot.com**).

Au plaisir de vous serrer bientôt la main!

Luc Chabot

Mot de la rédaction

Bonjour!

Au moment où paraîtra ce numéro, l'Association aura fêté ses 5 ans d'existence, grâce à Claude Chabot, un homme passionné, et à une poignée de collaborateurs bénévoles dévoués. Il faut leur lever notre chapeau.

Quant à moi, qui suis monté dans le train en marche, je me trouve chanceux de participer à la construction de cet édifice encore fragile. Mais les talents et la bonne volonté ne manquent pas dans la grande famille Chabot et je suis confiant pour l'avenir. Il ne faudrait toutefois pas, comme il arrive trop souvent, que les membres se reposent entièrement sur la petite équipe en place pour faire avancer la barque. Ils doivent s'impliquer. La prochaine assemblée générale annuelle sera l'occasion pour chacune et chacun qui souhaite mettre l'épaule à la roue, selon ses intérêts, ses talents et sa disponibilité, d'offrir concrètement ses services. À cet effet, je demanderai aux organisateurs de mettre à la disposition des participants une fiche dans laquelle ils pourront noter le type d'aide qu'ils souhaitent et peuvent apporter : solliciter des membres, rédiger des articles, faire des entrevues, fournir des sujets d'articles à partir d'évènements locaux, etc. Quant à moi, j'apprécierais bien avoir un réseau de reporters dans différentes régions du Québec et d'ailleurs pour m'alimenter en nouvelles et en articles de toutes sortes pour la revue et le site. Il y a des rêves qui deviennent parfois réalité!

Dans ce numéro :

André Goggin, complétant son article paru dans le numéro 18, nous raconte l'histoire de Julien Chabot et des *horse-boats*.

Diane Chabot-Pard nous fait connaître deux représentants de la grande famille qu'on a honorés en donnant leur nom à un parc.

Claude Chabot nous rapporte la brillante performance d'une jeune athlète, Rosalie Chabot.

Marcel Chabot nous présente, dans un deuxième article, un autre volet de la vie de Jean-Marie Chabot, un entrepreneur de la région de Bellechasse, ainsi qu'un bref portait d'un cinéaste clairvoyant, Jean Chabot.

Jean-Louis Chabot nous révèle l'origine de l'expression « coup de Jarnac ».

Marcel Chabot

Julien Chabot et l'histoire du horse- boat

Dans notre numéro du printemps 2012, nous avons relaté la témérité des frères Laurent et Julien Chabot lors de leur service de canotage sur le fleuve St-Laurent en hiver. Dans le présent article, nous leur découvrons d'autres qualités : leur côté fonceur, leur sens des affaires et leurs implications sociales. L'ambition et surtout l'obligation les forcent à imaginer de nouveaux plans pour gagner leur vie en été.

Depuis l'année 1809, soit bien avant l'arrivée des frères Chabot à Lévis, des entrepreneurs importants, dont la puissante compagnie de John Molson avec son bateau à vapeur *l'Accommodation*, assurent un service de traversiers pour la saison estivale entre Québec et Lévis. La saison d'été débute alors après la fonte du pont de glace dans les deux dernières semaines d'avril pour se poursuivre jusqu'à la fête de Ste-Catherine le 25 novembre.

Le service de traversier par bateau à vapeur est régulier, mais ne convient pas à tous. Il est onéreux pour les gens moins fortunés et ne laisse pas assez de temps pour le chargement et déchargement du bétail (destiné à l'abattage) et des marchandises diverses (bois de chauffage, produits agricoles, chaux, etc.)

Des États-Unis est venue l'idée de traverser le fleuve en utilisant une invention récente, le *horse-boat* ou le « bateau à manége ». Il s'agit dans les faits d'un bateau mû par des chevaux. Déjà, à Halifax, dès les années 1820, on exploite un traversier par *horse-boat* nommé le *Sherbrooke* entre les villes de Halifax et Dartmouth en Nouvelle-Écosse. Un peu plus tard, on en utilise un pour traverser le lac Memphrémagog.

James McKenzie, un Écossais, est un des premiers à se lancer de façon commerciale dans l'exploitation d'un *horse-boat*.

« James McKenzie, propriétaire de l'hôtel Lauzon, à Lévis, avait déjà un bateau à vapeur, le *New Lauzon*, qui faisait la traversée entre Québec et Lévis. Mais les *horse-boats* faisaient une grosse concurrence au *New Lauzon*. Leurs prix étaient beaucoup moins élevés et les habitants de la campagne, pour épargner quelques sous traversaient plutôt par les *horse-boats* que par le *New Lauzon*. McKenzie n'était pas homme à négliger les petits profits. Comme il ne voulait pas baisser les prix du passage du *New Lauzon*, il se décida à construire un *horse-boat*. Il était assuré de cette façon de garder sa clientèle riche pour son bateau à vapeur et de prendre une partie de la clientèle qui voulait traverser à bon marché ». C'est son *horse-boat* qui est illustré par l'aquarelle de 1831 de James Patterson Cockburn, un peintre militaire chargé d'un travail que l'on confie maintenant à un photographe. Ce peintre-soldat a laissé à l'histoire deux œuvres où figure un horse-boat, mais les deux semblent peintes en 1829, soit antérieurement à l'aventure Chabot-Bégin.

Julien Chabot n'est donc pas le premier à se lancer dans l'exploitation d'un *horse-boat*. Il vient d'arriver à Lévis avec son frère Laurent. Donnons-lui le temps de voir les possibilités qu'offre ce genre de traversier et surtout, de trouver les fonds nécessaires.

Julien ne s'aventure pas seul. Il s'associe à son ami Augustin Bégin. On se rappelle que son frère Laurent et leur ami Augustin, sont parvenus à sauver in extremis cinq personnes dont le canot s'est renversé sur le fleuve le 17 mars 1832, exploit qui leur a conféré des médailles de bravoure. On ne sait pas qui a pris l'initiative entre les deux compères, ni exactement à quel moment ils décident de se mouiller. Nous n'avons pu trouver leur entente d'association chez le notaire. Par contre, un contrat notarié du 14 avril 1838 nous informe qu'Augustin est décédé récemment et que sa veuve désire continuer l'œuvre de son mari. En aucun endroit le nom de Laurent, le frère aîné, n'est mentionné. À notre avis son rôle, s'il en est un, est très secondaire.

Offrir un service de traversier demande un bon investissement pour deux jeunes hommes. Plusieurs actes notariés de la période nous montrent que le père d'Augustin a participé activement au financement en prêtant de l'argent aux deux jeunes entrepreneurs ou en organisant des emprunts auprès de bien nantis. Le père de Julien, cultivateur à l'île d'Orléans et père d'une famille de 18 enfants ne peut aider son garçon.

Qu'est-ce qu'un *horse-boat* ou un *bateau à manége*?

Au 19e siècle, la forme anglaise « *horse-boat* » est la seule connue dans la société canadienne-française. Le mot *horse-boat* se traduit en français par « bateau à manége » et non par « bateau à manèges ». Cette expression française est totalement inconnue ici à l'époque. Puisque tous les do-

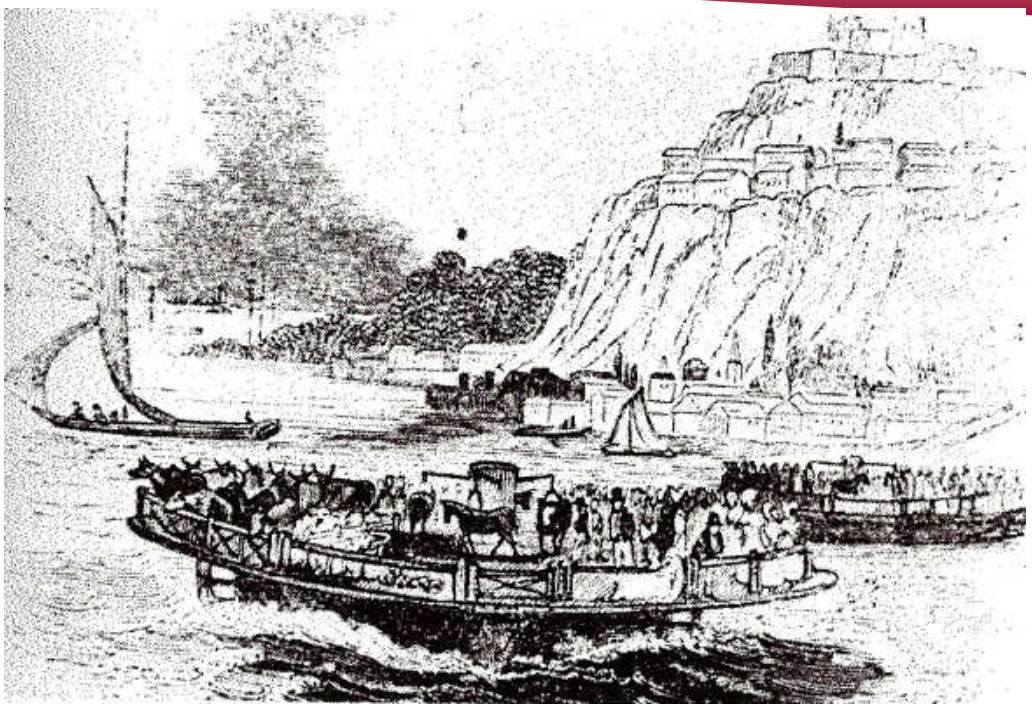

Croquis du « Horse-boat Elzéar » en service vers 1840. Le bateau à manége utilisait l'énergie des chevaux pour se déplacer. Le bétail était parqué à une extémité du pont; les passagers prenaient place à l'autre extrémité. (Archives publiques du Canada).

cuments de l'époque (récits, journaux, contrats notariés) ne font référence qu'à l'expression anglaise, c'est celle-ci que nous utiliserons, étant fidèle à notre habitude de toujours nous reporter aux mœurs et habitudes du temps.

L'archiviste Pierre-Georges Roy définit ainsi le *horse-boat* : « C'était un bateau bien primitif. Le *horse-boat* était une barge ordinaire avec une roue à aubes de chaque côté. Ces deux roues étaient mises en marche par une espèce d'arbre de couche qui, lui-même, tournait par le moyen d'une autre roue d'engrenage placée dans les flancs de la barge et qui était mue par deux, trois et même quatre chevaux. Les pauvres bêtes fournissaient tout l'effort qu'elles pouvaient donner, mais dans les mauvais temps et les forts courants, le bateau n'avançait guère. Les passagers, impatients d'arriver à leur destination, aidaient alors les chevaux. Les *horse-boats* n'avaient pas l'avantage, comme les bateaux à vapeur, de traverser le fleuve en ligne directe. Ils devaient suivre le courant, et la traversée durait parfois une heure, deux heures, et même plus. Que de fois aussi le *horse-boat*, entraîné par le vent d'ouest, dérivait jusqu'à l'île d'Orléans au lieu de se rendre à Québec. Le *horse-boat* devait alors attendre la marée suivante pour revenir à Québec ou Lévis, ce qui signifiait une perte de temps considérable pour les malheureux passagers ».

De l'invention à l'exploitation d'un *horse-boat*

Passer de l'idée de convertir la force animale et la mettre au service de l'homme pour traverser un cours d'eau n'est pas à la portée de tous. Un livre américain très documenté nous renseigne sur les inventeurs, les différentes techniques, les fournisseurs, les coûts et les difficultés. La lecture de ce livre nous fait découvrir les nombreux obstacles à surmonter et, de façon indirecte, nous permet d'identifier les qualités nécessaires pour se lancer dans l'aventure.

L'entreprise à l'origine de la plupart des *horse-boats* est située à Troy dans l'État de New York, sur la rive du fleuve Hudson. C'est donc par le lac Champlain et la rivière Richelieu que l'invention nous parvient. On n'achète pas un *horse-boat*. On achète le mécanisme qui fait mouvoir la barge qui sert au transport et que l'on appelle le *horse-boat*. Le mécanisme d'engrenage est fait d'acier et protégé par un brevet. Le fabricant vend son invention 350 £ et se déplace aux frais des acheteurs pour l'installer, car c'est un travail d'ingénierie qui exige une forte expertise. Il faut donc une bonne collaboration entre le fournisseur américain (qui ne parle pas français) et l'exploitant d'ici (qui ne parle presque pas l'anglais) pour adapter l'appareil sur la barge. L'acheteur doit être un « petit vite » et un *patenteux*, car il dispose de peu de temps pour apprendre à se débrouiller seul pour le fonctionnement et en cas d'avaries éventuelles. À plusieurs journées de trajet à cheval entre Troy et Québec, l'Américain vit trop loin pour assurer un service après-vente.

Les exploitants encourent des frais importants pour l'époque. Il coûte plusieurs milliers de livres anglaises pour s'équiper. On doit financer la barge, les chevaux (en nombre suffisant pour permettre de repartir pour le retour avec des chevaux reposés), l'alimentation des chevaux, leur nettoyage, le salaire

de l'équipage de la traversée, les réparations fréquentes du traversier et les autres dépenses. Chacun doit aussi avoir son quai car les subsides de l'État aux entreprises n'existent pas. Il faut remplacer régulièrement le plancher où tourne le cheval, car on ne peut se permettre qu'une planche du plancher se brise et occasionne une blessure à l'un des chevaux. Le courant du fleuve aurait alors amené les pauvres voyageurs à subir une visite improvisée à l'île d'Orléans.

Traverser un fleuve avec marées et courants est beaucoup plus difficile que de traverser un lac. On profite des fins de marées, moment où le fleuve est le plus calme. On se garde une marge de manœuvre en remontant un peu le courant. Il faut donc des qualités de marin. On ne porte pas de ceintures de flottaison. De toute façon, il n'est pas certain que l'équipage et les clients sachent nager.

Il faut aussi bien connaître les chevaux. Habituellement, on utilise deux ou quatre chevaux répartis également des deux côtés. Pauvres bêtes qui sont condamnées à se regarder le derrière. Il faut que les chevaux travaillent au même rythme, sinon le traversier prend une tangente non désirée. Pour les manœuvres de virage et d'abordage, on force un cheval à accélérer au moyen du fouet. L'art consiste à le faire discrètement.

Il faut aussi être « d'un commerce agréable » avec les clients qui font la traversée. Il y a parfois des dames, des enfants et des religieux. Il est alors important de surveiller son langage religieux et ses bonnes manières. Les employés doivent être habillés convenablement.

Après les *horse-boats*

Les progrès rapides dans l'industrie des moteurs à vapeur mettent fin assez rapidement à l'histoire des *horse-boats* sur le fleuve. Les derniers auraient été remisés vers 1842. Prévoyant la fin, Julien est le premier ici à munir son *horse-boat* d'un engin à vapeur. Jean-Baptiste Beaulieu lui fait concurrence et Julien réplique en 1844 en faisant construire le *Dorchester*, un gros traversier mû par la vapeur, qui reste en service 5 ou 6 ans et dont on sait qu'il a servi à amener des pèlerins à Ste-Anne-de-Beaupré pour demander des faveurs. Par la suite, durant les années 1850, Julien emploie des bateaux à des fins de remorquage dans le port de Québec et sur le fleuve St-Laurent. En 1863, il devient le principal organisateur de la compagnie des remorqueurs du St-Laurent et il associe son fils Julien à ses entreprises.

Julien Chabot, fils

Julien est attiré par le fleuve comme son père. Il est gérant de la Compagnie des remorqueurs du St-Laurent et de la compagnie qui lui succède, la Richelieu and Ontario Navigation Co. Il est élu marguiller de la paroisse et échevin de la ville de Lévis. Il fait de la politique fédérale en 1874 comme candidat conservateur dans le comté de Lévis où il se mesure au poète Louis Fréchette qui le défait par 81 votes.

Leurs implications sociales

La Rive-Sud se développe rapidement avec la venue de la compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc. La population se déplace et il est temps de créer une nouvelle paroisse. Le train, qui en est à ses débuts vers 1850, prend un essor incroyable et devient alors le moyen de transport le plus rapide pour les grandes distances. Il n'y a pas de train qui se rende à Québec sur la Rive-Nord, malgré que la ville de Québec soit le siège du gouvernement du Canada-Uni de 1852 à 1856 et de 1859 à 1866. On doit passer par Lévis. La construction du pont de Québec ne s'achèvera qu'en 1917.

Laurent est très habile dans ses placements et est reconnu comme étant très économe. Il vit jusqu'à l'âge avancé de 94 ans, toujours dans la première maison de la rue Ste-Catherine acquise dans les premières années de son mariage. Il n'a jamais eu d'enfant et il est reconnu pour sa grande générosité.

Comme quelques-uns de ses voisins, il profite probablement de la venue de la compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc, qui assure le trafic ferroviaire sur la Rive-Sud et passe près de la traverse en face de Québec, en lui vendant à bon prix des terrains qu'il a eu le flair d'acheter auparavant. Il a vu venir le vent.

En 1850, les deux frères vont seconder généreusement Mgr Déziel dans la construction de l'église de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Victoire de Lévis. Faire publiquement des dons importants à la communauté est un excellent moyen de se démarquer dans l'échelle sociale. Ils donnent une bonne partie des terrains nécessaires pour l'église. Julien est moins fortuné que son frère, mais il n'hésite pas à hypothéquer tous ses biens pour hâter la construction de l'église comme le font cinq autres concitoyens. Julien et Laurent, alors respectivement capitaine de milice et marchand, sont nommés syndics chargés de diriger la construction. Ensemble, en

plus du terrain, les deux frères avancent 700 des 1900 livres nécessaires. De plus, ils sont les parrains des premières cloches de l'église. À leur décès, ils sont avec quelques membres de leurs familles parmi les trois cents personnes inhumées dans les caves de l'église. Deux rues portèrent le nom des deux frères à Lévis : les rues St-Julien et Chabot.

Chapeau Chabot!

André Goggin

Notes et références

1. ROY, Pierre-Georges, Les horse-boats entre Québec et Lévis. Le Bulletin des recherches historiques, décembre 1942, Lévis, p.356.

2. GOGGIN, André, Les Chabotteries nº 18, printemps 2012, p. 6.

3. Le dictionnaire LITTRÉ de 1872 donne la définition suivante de ce mot : « *MANÉGE : appareil servant à appliquer la force des animaux pour faire mouvoir des machines, et dans lequel d'ordinaire un axe vertical est mû par des animaux marchant en un cercle horizontal* ».

4. ROY, Pierre-Georges, cité plus haut, p.354.

5. CRISMAN, Kevin et COHN, Arthur, When Horses Walked on Water. Smithsonian Institution Press, Washington et Londres, 1998.

6. On remarque que l'on mentionne la livre anglaise comme monnaie. En effet, avant la Confédération, ,en 1867, les provinces canadiennes font partie intégrante de l'Angleterre où la livre est la seule monnaie reconnue.

7. ROY, Pierre-Georges. Profils lévisiens. Lévis, 1948, p. 22.

8. ROY, Pierre-Georges. La traverse entre Québec et Lévis. Lévis, 1942, p.142. Presque toute la seigneurie de Lauzon est alors comprise dans la division électorale de Dorchester. C'est pour attirer les voyageurs de ce comté que le nom *Dorchester* lui est donné par Julien.

9. Ministère des Affaires culturelles, Étude et inventaire des vestiges du patrimoine maritime de la Rive-Sud du fleuve (région de Québec), 1992, p. 26.

10. Dictionnaire biographique du Canada. En ligne.

11. ROY, Pierre-Georges, La traverse entre Québec et Lévis. Lévis, 1942, p. 111.

12. ROY, Pierre-Georges. Profils Lévisiens. Lévis, 1948, p. 20.

13. ROY, Pierre-Georges. L'église paroissiale de Notre-Dame de la Victoire de Lévis. Lévis, 1912, pp. 13, 30, 37, 38, 91, 93, 95, 138, et 157.

I4. Idem, p.18.

Le coup de Jarnac

L'événement s'est produit durant la période historique appelée la Renaissance, ère se situant aux XV et XVI siècles. Est en cause Guy Chabot, baron de Jarnac, qui menait un train de vie qui dépassait ses moyens financiers; il aurait confié que s'il vivait ainsi c'était grâce à sa belle-mère. Les gens ont interprété qu'il était le gigolo de sa belle-mère et qu'il existait des relations incestueuses entre les deux.

Et la nouvelle se répandit. L'enquête révéla que François de Vivonne, Seigneur De la Châtaignerie, était à l'origine de cette rumeur. Les deux hommes étaient des gentilshommes assidus à la cour royale.

Le Roi de France, François 1er, pour taquiner Guy Chabot souleva la question. Ce dernier rétorqua que De La Chataignerie était un menteur provoquant ainsi celui-ci en duel. Défi qui fut relevé.

Comme le roi de France, François Ier avait toujours défendu le duel, ce n'est qu'après sa mort survenue en 1547, que le combat fut fixé le 10 juillet 1547 suite à l'approbation du Roi Henri II. C'était la première fois depuis le Roi St-Louis que le duel judiciaire était permis. Un duel sans concession, la mort devant désigner le coupable devant Dieu et les hommes. Chacune des deux parties eut 30 jours pour se préparer. De la Châtaignerie, de 10 ans plus jeune que Guy Chabot, était, selon certaines sources, la meilleure lame de l'époque en France. D'autres ajoutaient qu'il était gros, brave et vaillant. Confiant, De la Châtaignerie s'amusait. Si confiant en effet qu'il avait fait préparer une fête extravagante devant se tenir après le combat.

De son côté, Guy Chabot prit des leçons d'escrime d'un maître italien qui lui aurait enseigné ce coup. Pieux, il passa beaucoup de temps dans les églises et les monastères demandant aux gens de prier pour lui. Le duel eut lieu dans le parc du château de St-Germain-en-Laye, le 10 juillet 1547 devant le Roi et toute la cour. L'offensé, Guy Chabot, avait le choix des armes, et opta pour l'épée, un bouclier d'acier, un gant, un casque d'homme d'armes, ainsi q'une cotte faite de fines mailles.

Suite page 16 ⇒

Portrait d'un entrepreneur : 2 – Le temps d'une carrière (1967-2009)

L'entrevue qui, au printemps 1967, devait déterminer le sort de Jean-Marie Chabot ne fut pas très conventionnelle, M. Émile Métivier étant un homme d'action qui ne s'embarrassait pas des formalités habituelles. Il mit de côté le CV que lui présenta le futur ingénieur et l'engagea dans une discussion de type père-fils. Il l'écouta énumérer ses expériences de travail avant de lui poser carrément la question : « Qu'est-ce que ferait un ingénieur aux *Industries provinciales*? ». « Il verrait comment améliorer les coûts de production et participer ainsi à l'expansion de l'entreprise. », répondit le postulant, sûr de lui. Cette réponse plut à l'homme d'affaires qui l'embaucha sur-le-champ.

Son mandat, comme emploi d'été, consista à repérer, dans tous les recoins de l'usine, les points d'amélioration possibles. Il faisait régulièrement rapport de ses découvertes au patron. Lorsqu'il s'aperçut qu'aussi bien les cadres que les employés s'inquiétaient de ses agissements, il décida, pour gagner leur confiance, de mettre la main à la pâte, ne craignant pas la sueur ni le cambouis. Il ne voulait pas qu'une fois en fonction comme ingénieur, l'année suivante, il soit rejeté du personnel comme un imposteur. C'est ainsi qu'il devint officiellement, au terme de ses études universitaires en 1968, le premier ingénieur des *Industries provinciales* (entreprise qui allait bientôt être connue sous le nom d'IPL) et membre du Conseil d'administration.

Au moment où il analysait les failles et les ratés dans le fonctionnement de l'usine, il avait observé que le handicap le plus important à son développement était le manque flagrant d'eau nécessaire au refroidissement des moules. La conduite de 4 pouces qui acheminait l'eau depuis un bassin situé sur les hauteurs du village se révélait inadéquate, surtout que s'y introduisaient des saletés de toutes sortes et même de petits poissons qui l'obstruaient régulièrement. Il fallait donc résoudre rapidement ce problème. L'apprenti ingénieur s'y attaqua résolument. Il avait remarqué, non loin du couvent des religieuses où il avait enseigné l'année précédente, trois lacs artificiels d'un bonne profondeur, approvisionnés par un lac plus grand, le lac Vert, situé à quelque distance de là.

Le défi était de convaincre la direction de la communauté qui possédait le couvent, les Sœurs du Perpétuel-Secours, de donner la permission de procéder à des travaux importants, nécessitant la vidange complète des trois lacs. La sœur économe, Sœur St-Joseph, qu'il alla rencontrer, se rendit sans difficulté à ses arguments en faveur de la croissance de la communauté de St-Damien et lui accorda la permission demandée à la condition que tout soit remis en place comme avant. Ce qui fut dit fut fait.

Mais il restait le plus difficile, à savoir obtenir le droit de passage de la nouvelle conduite de 8 pouces sur la douzaine de propriétés qu'elle devait traverser pour aboutir à l'usine. Là encore, il sut si bien s'y prendre, malgré son jeune âge et le fait qu'il était encore un inconnu dans le village, qu'il arriva en peu de temps à persuader tous les propriétaires concernés de la nécessité de ces travaux, malgré les tracas que cela allait momentanément leur causer. À partir de ce moment, soit à l'automne 1969, les machines existantes roulèrent rondement sans interruption et l'on put en ajouter de nouvelles, plus importantes. En peu de temps la production crût de 50 %. La petite entreprise familiale qui employait jusque-là une centaine de personnes et dont le chiffre d'affaires annuel voisinait 900 000,00 $ était maintenant sur les rails et ses profits allaient atteindre 3,5 M $ 20 ans plus tard.

IPL— Usine de fabrication de pièces de plastique située à Saint-Damien-de-Bellechasse. C'est là que Jean-Marie Chabot a débuté sa carrière d'ingénieur en 1967 dans la modeste entreprise familiale créée par Émile Métivier.

Conséquence directe de cet accroissement de la production, il apparut bientôt évident qu'il fallait agrandir l'usine pour faire place à de nouvelles machines et entreposer la masse toujours grandissante de pièces produites. Moins de cinq ans après son embauche, un nouveau défi se présentait donc à celui qui avait permis ce premier regain. C'était au printemps de 1971, les grands travaux de harnachement de Manic 5 étant achevés, Hydro-Québec et les entrepreneurs à son emploi bradaient d'imposantes structures d'acier qui avaient servi de réfectoires et de dortoirs aux travailleurs du barrage. Jean-Marie, qui avait eu vent de l'occasion, décida son patron de se porter acquéreur de quelques-unes de celles-ci qu'il fit transporter à Saint-Damien où ells furent remontées sur des fondations de béton construites à cette fin. À un coût raisonnable, l'entreprise avait acquis la capacité de croître et de se développer.

C'est cette même année 1971 que M. Émile Métivier s'éteignit. Ses quatre fils, Rémi, Clément, Benoit et Julien, prennaient la relève. Quelque temps auparavant Jean-Marie avait demandé au grand patron de lui octroyer des parts de l'entreprise comme récompense de ses efforts et de sa fidélité. Comme ce dernier tardait à répondre à ses attentes, il acheta un terrain dans une paroisse voisine, aux fins de s'y établir. M. Émile, ayant eu vent de la chose, le fit venir à son chevet et lui promit qu'une fois décédé, il recevrait un lot de parts à la condition expresse toutefois qu'il se départisse de ce terrain acheté ailleurs et qu'il construise sa demeure dans le village de St-Damien. Sa promesse fut tenue par Benoit, le fils qui lui succéda comme président. D'ailleurs, c'est un fait souvent souligné par Jean-Marie au cours de la longue conversation qui a été à l'origine du présent article, que les quatre frères à la tête de la nouvelle entreprise florissante l'ont toujours traité avec respect et amitié, lui accordant toute leur confiance.

Adepte sans condition de la philosophie selon laquelle la recherche et le développement sont au coeur de la réussite de toute entreprise, il a été à l'origine de la création de plus de 500 produits pendant sa carrière chez IPL (dont plusieurs ont fait l'objet de brevets : 16 canadiens, 11 américains et 5 européens). Mentionnons-en quelques-uns. Dans les années 1970, avec un jeune dirigeant nommé Laurent Beaudoin de Bombardier, il a participé à la conception des premières cabines de motoneige en polycarbonate, de la première caisse d'épicerie pour le service à l'auto en collaboration avec les magasins Steinberg, des chaises solaires en forme de coquille et les produits *La Collection* imaginés par le designer André Morin; puis il a déclenché une petite révolution dans le domaine de l'acériculture en mettant au point avec l'Université Laval (Denis Désilets), les connecteurs, tuyaux et machines servant créer le vide dans le réseau de tubulures reliant tous les érables d'une érablière.

Au cours des années 1980 et 1990, il développé différents produits pour la pêche commerciale et des pièces pour l'industrie automobile (notamment l'une d'entre elles pour la compagnie Ford qui a permis à IPL de devenir un fournisseur attitré de cette dernière). Puis ce furent les bacs roulant, ceux qui servent à le récupération de nos rebuts, les contenants en plastique pour l'industrie alimentaire et chimique, les cages à poules. La liste ne s'arrête pas là…

L'une des réalisations d'IPL, à laquelle Jean-Marie a participé et qu'il a promue durant toute sa carrière, c'est l'essaimage. Avec ses patrons, les frères Métivier, il a suscité et encouragé la création de petites entreprises familiales qui se chargeaient de divers travaux (machinage, emballage, peinture, transport, fabrication de moules) que la grande usine ne pouvaitt plus ou ne souhaitait plus assumer. Plus 3000 personnes ont ainsi travaillé dans la cinquantaine de cellules de tailles diverses qui ont essaimé dans la région de St-Damien. Le retraité d'IPL parle avec fierté de cet accomplissement qui constitue, selon lui, un exemple parfait de l'impact que peut avoir une moyenne entreprise dans la communauté, moyennant que le gain ne soit pas le seul objectif visé.

Ayant fait du développement de l'industrie du plastique une affaire personnelle, il a voulu s'impliquer dans le domaine de la formation. En 1987, il a fondé l'École des plastiques chez IPL. Président-fondateur du Centre de Plastiques Bellechasse, il a aussi agi comme participant majeur dans la mise sur pied du Fonds de la Plasturgie pour le lancement du Certificat de Plasturgie de l'Université Laval.

Depuis ses tout débuts chez IPL, Jean-Marie a tenu, par ses actions, ses paroles et son exemple, à

maintenir une relation saine avec les employés. Il a contribué, en participant à la négociation des ententes collectives, à favoriser une ambiance de travail sereine, gage de rentabilité à long terme. À ce qu'il m'a confié, aucun débrayage fâcheux qui, dans une petite communauté, est souvent générateur de tensions, n'a terni le climat de travail, sauf un qui a duré sept semaines, et que tous, patrons comme employés, ont regretté longtemps et dont ils gardent encore un amer souvenir.

Jamais au repos malgré des problèmes de santé (opération à l'épaule en 2002 et chirurgie à coeur ouvert pour un triple pontage en 2003), il s'est impliqué dans la communauté de St-Damien pour différentes causes : président des fêtes du centenaire de St-Damien en 1882 (c'est à cette occasion qu'il réussit à convaincre les *Snow Birds* de donner leur spectacle à St-Damien, comme clou des festivités); président-fondateur de l'O.T.J (organisation des terrains de jeu); directeur-fondateur du Club de golf de Bellechasse; directeur puis président de la Caisse populaire Desjardins de St-Damien; président de Nez Rouge…

Il a aussi, au cours de toute sa carrière, parcouru les pays d'Europe et d'Asie et plusieurs états de notre voisin américain à la recherche de nouvelles idées pour améliorer la production et créer de nouveaux produits, toujours dans la perspective que dans le développement et l'innovation se trouvait la clé du succès. Depuis 1970, il exploite une érablière de plus de 90 000 entailles à ce jour qui lui a servi et lui sert toujours à expérimenter le matériel qu'il conçoit et produit pour l'industrie acéricole. Lorsqu'on lui demande pourquoi, à l'âge de la retraite, il y consacre encore autant de son temps, il répond que pour lui cette occupation n'est qu'un loisir. Il a aussi été pilote d'hydravion… un peu casse-cou… fauchant à l'occasion des têtes d'épinettes...

Marié en 1967 à Marthe Fradette de St-Damien, qui a mis au monde 4 enfants, 1 fille et 3 garçons, Jean-Marie est maintenant 6 fois grand-papa, une septième naissance étant attendue le 11 août, jour de son anniversaire. La famille forme un noyau solide qui fait sa fierté.

Au terme de notre entrevue, j'ai demandé à mon neveu ce qu'il avait ressenti le jour où il avait quitté l'entreprise dans laquelle il avait oeuvré toute sa vie active, y mettant tout son coeur, au point de l'user prématurément à l'instar de son père, ayant eu vent de mon côté que tout ne s'était pas passé comme il l'aurait souhaité. Son visage s'est assombri un moment, puis il a esquissé un sourire… J'avais compris, je n'insistai donc pas… Les temps changent et les patrons comme Émile Métivier se font de plus en plus plus rares!

Le prochain article traitera plus amplement de CDL, une association père-fils en voie de devenir un fleuron québécois de l'industrie acéricole.

Marcel Chabot

La famille réunie : de gauche à droite, Marc-André, Sophie, Martin, Vallier, Jean-Marie et son épouse Marthe Fradette

Les petits enfants : première rangée, Loïc (Martin) et Thomas (Vallier); au centre, Samuel et Laura (Marc-André); à l'arrière, Hélie (Martin) et Maryka (Vallier); un septième (Sophie) est attendu le 11 août, jour de l'anniversaire du grand-papa

Un parc porte leur nom…

Diane Chabot-Pard, l'infatigable collaboratrice de Claude, lnotre président-fondateur, fait des trouvailles généalogiques étonnantes et inédites qui méritent d'être publiées. Récemment, elle a découvert qu'à 6000 kilomètres de distance, deux parcs portaient notre patronyme pour souligner l'œuvre de deux descendants de Mathurin et de Marie Mésangé.

Photo: Diane Chabot-Pard

Le premier, le **Parc Chabot**, se trouve à Montréal-Nord (actuel arrondissement de Montréal). Il a été ainsi désigné pour marquer la trace qu'a laissée un humble curé qui a fait beaucoup pour les fidèles de la paroisse de Ste-Gertrude durant les 14 années dont il en a été le pasteur. Il s'agit d'Horace Chabot, fils de Joseph-Horace Chabot et de Célina Boucher. Né le 7 février 1890 à St-Louis de France (Montréal), il a été ordonné prêtre par Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, le 29 mai 1915, après ses études au Grand séminaire. Puis successivement, il occupa différentes fonctions.

Ainsi, il a été :

- en 1915, professeur au Collège de Montréal;
- en 1916, vicaire de la paroisse Visitation à Montréal;

Horace Chabot

- en 1917, vicaire à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde à Montréal et desservant à l'église Sainte-Gertrude à Montréal-Nord;
- en 1922, vicaire de la paroisse St-Stanislas à Montréal;
- en 1933, desservant de la paroisse Marie-de-la-Réparation à Montréal et de la paroisse Greenfield Park à Longueuil;
- en 1934, aumônier de la Ligue catholique féminine;
- en 1935, aumônier du Couvent Hochelaga de Montréal;
- en 1939, curé de la paroisse Ste-Jeanne-de-Chantal à Pointe-Claire;
- en 1942, curé de Ste-Gertrude à Montréal-Nord;
- en 1956, curé de Notre-Dame-des-Neiges de Montréal.

Le 18 mai 1965, il abandonnait sa fonction de curé et devenait aumônier de l'Institut de cardiologie de Montréal. Le 10 octobre 1975, il prenait définitivement sa retraite et vécut au presbytère de la paroisse St-Octave à Montréal. Il s'éteignit le 7 septembre 1979 après avoir été hospitalisé, le 23 août précédent, à l'hôpital Ste-Germaine-Cousin à Montréal.

Les réalisations d'Horace Chabot sont nombreuses. Parmi celles-ci, on peut mentionner l'ouverture, en 1950, grâce à son intervention, d'une école pour garçons et la venue de religieux pour la diriger; puis, en 1951, la construction du Centre récréatif de Ste-Gertrude, organisme qui visait à centraliser les activités sportives et culturelles du milieu, lequel a été inauguré par le cardinal Paul-Émile Léger et l'honorable Paul Sauvé, alors ministre de la Jeunesse. Le parc qu'on lui a dédié témoigne donc de la ferme volonté de ce prêtre dévoué et actif de faire en sorte que les jeunes de sa communauté s'amusent au grand air, dans un environnement sain et sécuritaire.

Le second, le **James Chabot Provincial Park**, est situé à l'extrémité ouest du pays, en Colombie Britannique. Il a été nommé ainsi en l'honneur de James Roland Chabot (surnommé Jim), né le 8 mai 1927 à Farnham, circonscription de Brome-Missisquoi, au Québec. Il était le fils de Gustave Chabot et de Blanche Bernier.

C'est au cours des années 1950 qu'il est parti s'établir en Colombie Britannique. Pendant un certain temps il a été à l'emploi d'une compagnie de chemins de fer comme superviseur. Élu député du Crédit social sans interruption dans les circonscriptions électorales de Columbia puis de Columbia River de 1963 à 1983, il a été titulaire, successivement, du ministère du Travail, du ministère des Ressources, des Mines et du Pétrole, puis de celui des Terres, des Parcs et du Logement. En 1973, il se lança dans la course à la direction du Parti du Crédit social de la Colombie Britannique (au Québec, on se rappelle que ce parti a connu ses heures de gloire sous la direction de Réal Caouette et de Camille Samson), mais n'est pas élu chef du parti. Après 8 mandats fructueux, il ne se représenta pas à l'élection de 1986 et s'est éteint dans sa maison d'Invermere, en octobre 1989, âgé de 62 ans seulement.

James Chabot

Le **James Chabot Provincial Park** porte son nom à cause des actions qu'il a menées dans le cadre de son mandat à titre principalement de ministre des Terres, des Parcs et du Logement. Sa contribution à l'essor de son coin de pays et de sa province a certainement été importante pour qu'on lui accorde un tel honneur. Ce parc est situé à Invermere à l'extrêmité nord du lac Windermere, dans la vallée du Columbia, région de East Kootenay.

Texte rédigé par *Marcel Chabot*

d'après les renseignements colligés

par *Diane Chabot-Pard*

et ceux trouvés dans Wikipédia

Hommage à une jeune athlète

C'est un fait avéré que la généalogie intéresse surtout les personnes âgées, peut-être parce qu'elles ont plus de temps à consacrer à la recherche de leurs racines. Aussi, nous oublions trop souvent de parler des représentants de la jeune génération, de mentionner leurs brillantes réussites. Nous sommes parfois plus prompts à critiquer notre jeunesse qu'à applaudir ses bons coups. Voici une jeune fille de la Beauce qui mérite toute notre admiration et notre encouragement!

Le 24 mars 2012, lors du gala de la Fédération régionale de la Capitale Nationale/Chaudière-Appalaches, **Rosalie Chabot** (fille de Jocelyn Chabot et de Sophie Veilleux) du *Club de Patinage Artistique de Beauceville*, obtient le trophée et le titre de patineuse de compétition de Patinage Canada de moins de 14 ans 2011-2012. De plus, on lui décerne un Méritas et une bourse pour s'être taillée une place au sein d'Équipe Québec et une médaille d'or pour l'obtention de son test or en danse.

Le 28 avril 2012, le gala des Lauréats de patinage Québec se tient à Shawinigan. Rosalie Chabot y reçoit alors une mention honorifique pour son titre de *vice-championne canadienne pré-novice 2011-2012*. Enfin, le 18 mai 2012, lors de la soirée La Beaucevilloise, elle décroche un lauréat Mérite municipal.

Les renseignements sur la jeune patineuse et sa photo sont tirés du site Internet suivant :

http://sites.google.com/site/wwwccpbca/clin-d-œil-sportif/beaucevillois-2

Nouvelle rapportée par *Claude Chabot*

Jean Chabot, cinéaste

Né à St-Jean-Baptiste de Rouville en 1945, Jean Chabot a été un réalisateur et un scénariste remarquable reconnu pour ses documentaires incisifs qui posaient un regard critique sur la société québécoise. Marcel Euvrard a écrit à son sujet, dans le *Dictionnaire du cinéma québécois* : « Chabot cherche à comprendre les dessous et les ramifications des choix économiques, politiques ou sociaux, qui produisent le chômage, la pauvreté, la corruption, la violence, la guerre, la dépendance […] (Ses films) disent la fragilité et l'inquiétude. Comme la poésie et la musique, ils jouent sur l'émotion. » C'est une leucémie qui l'a emporté le 11 octobre 2003 à l'âge de 58 ans.

La filmographie de Jean Chabot, comme réalisateur et scénariste est impressionnante, malgré son décès prématuré.

Les films

1971 : Mon enfance à Montréal
1975 : Histoire de pêche
1975 : Une nuit en Amérique
1977 : Samedi – Le Ventre de la nuit
1978 : Mardi – Un jour anonyme
1978 : Le Ventre de la nuit
1979 : La Fiction nucléaire
1982 : Le Futur antérieur
1987 : Voyage en Amérique avec un cheval emprunté
1988 : La Nuit avec Hortense
1995 : Sans raison apparente
1997 : Notre-Dame des chevaux
2000 : Mack Sennett, roi du comique*

Les scénarios

1971 : Mon enfance à Montréal
1975 : Une nuit en Amérique
1979 : La Fiction nucléaire
1982 : Le Futur antérieur
1987 : Voyage en Amérique avec un cheval emprunté
1995 : Sans raison apparente
2000 : Mack Sennett, roi du comique*

Il a été acteur dans le documentaire *Voyage en Amérique avec un cheval emprunté* . Il a aussi écrit de nombreuses chroniques de cinéma dans le quotidien *Le Devoir* et publié des textes dans plusieurs magazines québécois.

Peu de temps après son décès, madame Marie-Claude Loiselle a rédigé un texte très éloquent, très senti, sur le cinéaste Jean Chabot. Ce texte décrit de façon excellente un homme qui incarne on ne peut mieux la devise de notre Association : « Aller au fond des choses ». En voici quelques extraits.

Combien nous regrettons et ne cesserons de regretter la disparition, en octobre dernier (2003), de notre collègue et ami de ***24 images****, Jean Chabot, qui fut aussi pour nous et tant d'autres une des figures majeures et singulières de notre cinématographie. Nous nous souviendrons d'un homme dont la parole et les écrits, pleins de détours et d'envolées, n'en finissaient plus de répandre leurs ondes ludiques et cependant intenses, acérées et visionnaires. Cinéaste, mais avant tout intellectuel, il était pour nous tous un investigateur lucide et infatigable de l'espace collectif québécois, de notre appartenance, de notre identité, sans cesse hanté par la perspective de voir notre mémoire se dissoudre jusqu'à la disparition de ce que nous sommes comme peuple.*

Esprit foisonnant, il apparaissait aussi, plus que jamais peut-être, comme un créateur frénétique. Il savait avoir tant à accomplir encore, pressé par une soif sans limites de nommer et de montrer les choses. Quelques jours avant sa mort, grandement affaibli mais toujours aussi résolu, il s'est rendu à la Sodec déposer un projet qui sera son dernier mot : le scénario d'un film consacré au peintre Ozias Leduc intitulé ***L'homme qui pensait mourir****. Jean voulait encore y croire. Il voulait vivre.*

Un homme comme lui n'accepte pas la mort, ni les verdicts fatals. Devant l'état actuel de notre cinéma – dont il constatait avec désarroi l'inaptitude à produire des images capables de « frapper de plein fouet la mémoire des spectateurs » alors que trop d'images semblent n'avoir « plus rien à dire à qui que ce soit » –, tout comme devant ce

qu'est devenu notre monde aujourd'hui, « un monde qui s'est défait sous [nos] yeux » et où il n'y a plus que « du silence entre les êtres », sa lucidité, marquée par l'angoisse et le pessimisme, ne laissait cependant jamais de place ni à la nostalgie, ni à la défaite. Il ne supportait pas l'indifférence vers laquelle entraîne le fatalisme de tous ceux qui « en ont pris leur parti ». […]

La grande force du regard que Jean Chabot portait sur les choses était de savoir extraire d'une réalité ce qui échappe aux autres, de poser les questions sourdes qui devenaient impossibles à esquiver dès lors qu'elles se trouvaient formulées par lui. Ainsi disait-il souvent que ce n'est pas tant ce que les gens disent qui est fascinant mais plutôt ce qu'ils taisent. Tout le travail de trente-cinq années de création s'est inscrit, pour Jean Chabot, sous le signe de l'exigence de mettre en lumière ce qu'on ne voit pas ou ne savons plus voir, bras de fer contre le silence et l'oubli. […]

Sa façon à lui de le défier (destin) aura été d'assumer pleinement, avec une générosité et une droiture remarquables, son rôle d'homme, de citoyen, d'artiste responsable, qui sans compter investissait son énergie à témoigner pour nous tous de ce que nous sommes, en se projetant, lui-même et son œuvre, au-delà de ses propres limites. C'est pour cela que nous ne lui connaissions que des amis et des gens qui le respectaient. […]

Les voies qu'ont ouvertes les films et les écrits de Jean Chabot sont passionnantes et innombrables. Il n'en tient qu'à nous tous de poursuivre plus avant sur ces chemins frayés. Ils sont brûlants et nous appellent.

Ce texte est une version écourtée d'un article paru dans *Le Devoir* des 18 et 19 octobre 2003.

Il est tiré du site :

www.revue24images.com/ancien/chabot116-117.html

où on peut le lire en entier.

Le site de l'Office national du film (ONF) dont l'adresse suit contient d'autres renseignements intéressants à son sujet. On peut même y visionner certains des films de Jean Chabot. C'est cet organisme qui a les produits.

http://www.onf.ca/explorer-tous-les-cineastes

Jean Chabot,
le regard perçant de celui va au fond des choses...

**** Note sur Max Sennet***

Mack Sennett, de son vrai nom Michael Sinnott, est né à Danville au Québec le 17 janvier 1880 et décédé le 5 novembre 1960. Il était le fils d'un immigrant irlandais qui exerçait le métier de forgeron. En 1912, il fonda, à Hollywood, le studio Keystone qui a lancé la carrière de plusieurs légendes du cinéma muet dont la plus illustre d'entre elles, Charlie Chaplin. Sennett réalisa des centaines de courts films muets (ceux qui ont mon âge en ont vus certains, alors qu'ils étaient gamins, lors de projections dans les salles paroissiales) dans lesquels il a joué lui-même très souvent. Plusieurs sont de petits chefs-d'œuvre pleins d'humour et d'action qu'il ferait bon revoir de temps à autre.

Site Wikpédia sur Mack Sennett :

http:fr.wikipedia.org/wiki/Mack_Sennett

Marcel Chabot

Voici la notice nécrologique parue dans l'édition du 6 juin 2012 du journal *Le Soleil* au sujet Sœur Daisy Chabot, la fille de l'un des plus illustres médecins de campagne du Québec, lui-même décédé à l'âge vénérable de 97 ans, le Dr J.-A. Noé Chabot (Un article a été consacré à ce dernier dans le numéro 3 (juin 2008) de notre revue.).

Soeur Daisy chabot (Marie-Emmanuel, o.s.u.)

1908 - 2012

Au Monastère des Ursulines, le 5 juin 2012, à l'âge de 103 ans, est décédée Sœur Daisy Chabot (Marie-Emmanuel, o.s.u.). Elle était la fille de feu le Dr Noé Chabot et de feu dame Annie Lagueux de Ste-Claire-de-Dorchester. Elle laisse dans le deuil les membres de sa famille religieuse; ses frères et ses sœurs : feu Rita (feu Valère Audet), feu Arthur, feu Véronique (feu Eugène Marquis), feu Jacqueline, feu Justine (feu Antonin Marquis), feu Pauline (feu Laval Langlois), feu Charles (feu Monique Van Overtveld) et Charlotte (feu Gérard Corriveau); ses neveux et nièces de la famille Audet: Andrée, feu Jeannot, Renée, Michelle, feu Clément Gérard et Charlotte ; ses neveux et nièces de la famille Marquis: Monique, Louise, Yves, feu Michel et feu Jean; ses neveux et nièces de la famille Langlois: Pierre et François; ses neveux et nièces de la famille chabot: Danielle, Édith, Suzanne. [...] Les funérailles auront (ont eu) lieu au même endroit le jeudi 7 juin 2012 à 13h30 et l'inhumation se fera (s'est déroulée) au cimetière Notre-Dame-de-Belmont. La famille et les Ursulines de Québec, tiennent à remercier sincèrement le personnel de l'infirmerie du Monastère de Québec pour leur soutien et les excellents soins prodigués à Sœur Marie-Emmanuel. [...]

Rappel!

Veuillez prendre note, si vous ne l'avez encore fait, que l'adresse du site de l'Association des Chabot est changée depuis le 30 juin dernier. La nouvelle et unique adresse est la suivante:

http://www.webchabot.com/

Vous retrouvez maintenant les versions françaises et anglaises à cette même adresse. Empressez-vous de la ranger parmi vos Favoris. Merci!

Assemblée annuelle : Rappel!

Vous avez sans doute noté dans votre agenda le jour et la date du rendez-vous annuel des membres de l'Association des Chabot, de leurs parents, amis et connaissances qui sont associés à cette grande famille.

C'est donc le 7 octobre prochain que nous serons heureux de vous accueillir au 457, Chemin St-François Ouest à St-François de la-Rivière-du-Sud, non loin de Montmagny à compter de 10 heures.

Si ce n'est pas encore fait, nous vous invitons donc à vous inscrire sans retard (avant le 1er septembre de façon à nous permettre de prendre des arrangements avec le traiteur) en faisant parvenir au responsable de l'organisation le coupon à cet effet qui accompagnait le précédent numéro (19) de la revue *Les Chabotteries*, auquel vous aurez joint le montant de votre chèque ou mandat-poste :

Christian Chabot, vice-président
131, rue principale
St-Lazare de Bellechasse, QC
G0R 3J0
christian-chabot@hotmail.com

Vous pouvez trouver tous les renseignements nécessaires à votre inscription (invitation, coupon) dans le site de l'Association :

www.webchabot.com (rubrique Annonces)

Celles et ceux qui n'auraient pas accès à Internet peuvent obtenir des renseignements en s'adressant directement`à M. Christian Chabot au numéro suivant : (418) 883-2893.

Nous espérons que vous viendrez en grand nombre encore cette année!

Suite de la page 7— *Le coup de Jarnac*

Guy Chabot,
baron de Jarnac

Après d'interminables préparatifs et un long cérémonial, les adversaires s'affrontèrent. Lors d'une attaque de François de Vivonne, Jarnac frappa un coup du revers de son épée qui fendit le jarret de son adversaire. Les uns disent qu'il y eut un coup au jarret de la jambe gauche et un autre au jarret de la droite. François de Vivonne s'écroula et ne se releva pas.

Ces coups imprévus et décisifs étaient habiles, mais règlementaires. À la surprise des participants, Les juges estimèrent que la botte utilisée par Jarnac était régulière et il fut donc déclaré vainqueur.

Selon l'usage, Guy Chabot aurait pu tuer son adversaire. C'était la coutume. Mais il s'y refusa demandant plutôt à son adversaire de reconnaître ses torts. Ce dernier s'y refusa et préféra se laisser mourir. Il décéda d'hémorragie dans la nuit suivante après avoir arraché les pansements recouvrant ses plaies. De La Châtaignerie a préféré la mort plutôt que la honte de la défaite.

Le Roi Henri II s'adressant au vainqueur déclara : « Vous avez fait votre devoir. Votre honneur doit vous être rendu. »

Le coup de Jarnac ne fut jamais contesté, et sa légalité ne fut jamais mise en doute. Ce n'est que longtemps après le duel que l'expression prit un autre sens soit celui d'un coup déloyal ou traître, sens qui n'existait pas à l'origine.

Jean-Louis Chabot

Note : L'auteur remercie monsieur Gaétan Chabot, avocat et historien domicilié à Montréal, de lui avoir permis de s'inspirer de son texte, « Les Chabot en France, le coup de Jarnac » pour rédiger cet article. Plusieurs sites Internet l'ont également aidé à enrichir ce texte.

Étiquette adresse

POSTES CANADA
Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication
Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante :
Fédération des familles souches du Québec
C.P. 10090, Succ. Sainte-Foy, Québec (QC) G1V 4C6
IMPRIMÉ-PRINTED PAPER SURFACE

ISSN : 1916-2510-LES CHABOTTERIES